

Déclaration liminaire au CHSCT du 10 juin 2020

Discrimination et politique du mérite à tous les étages, les femmes fonctionnaires en sont les premières victimes

Les sections syndicales CGT des Finances en Haute-Garonne ont été particulièrement attentives en matière de sécurité sanitaire depuis trois mois. Notre vigilance a permis de limiter les conséquences parfois risquées en matière de santé de décisions de certaines directions.

Si la pandémie semble s'atténuer, nous rappelons que l'état d'urgence sanitaire est prolongé au moins jusqu'au 10 juillet 2020, que le risque de contamination existe toujours et pèse sur les conditions de travail de tous les agents du ministère. Nous continuerons donc à être attentifs, dans les PRA, au respect de ces consignes de crise et à ce qu'un désir parfois affolé de retour à la normale ne mette en danger la santé des agents. A ce titre, à la DNSCE, les agents ne savent plus à quel saint se vouer, entre un directeur qui affirme vouloir revenir à la normale avant les vacances, en plein état d'urgence sanitaire, et l'application d'une nouvelle convention de télétravail à la douane qu'il affirme mettre en place pour tous les agents qui le demandent... Nous vous remercions de bien vouloir faire un point précis là-dessus, tant on n'y comprend plus que pouic.

Par ailleurs, nous avons été surpris que l'ordre du jour ne comporte pas le droit d'alerte déposé la semaine dernière concernant les conditions d'accueil physique à la DRFiP. Un oubli probablement, comme celui de joindre au procès verbal du CHSCT du 30 avril (demande approuvée par le président de l'instance en séance) la note circonstanciée des représentants CGT sur les services particuliers qui ont fait l'objet d'un droit d'alerte. Nous y reviendrons dans le débat ...

Enfin, plus généralement, force est de constater que pendant la crise du Covid, le gouvernement et ses relais ont poursuivi leur entreprise de discrimination et d'attaques contre les fonctionnaires privilégiés que nous sommes.

En matière de mutation

Une agente des finances publiques travaille à Marseille. Cette collègue est mère de 5 enfants, son mari travaille à Marseille. Elle a passé le concours interne B en toute connaissance de cause. Toutefois, c'était sans réelle inquiétude, puisqu'en cas de réussite, au vu de l'analyse des coupures des mouvements précédents, à laquelle s'ajoute sa priorité de rapprochement, il lui était inenvisageable de penser qu'elle ne serait pas affectée dans son département de résidence actuelle. La nouvelle méthode pour affecter les contrôleurs stagiaires est un système injuste. La CGT dénonce des centaines de postes vacants, pour ne pas dire gelés dans l'ensemble des directions françaises, en vue de préparer au mieux la mise en place du « nouveau réseau de proximité ». La CGT ne se trompe pas d'adversaires, il ne s'agit pas d'opposer les stagiaires aux titulaires, mais de dire stop à ces vacances d'emplois. Sans elle, le taux de satisfaction serait autrement plus élevé.

Bien évidemment, la suppression des CAP rime avec opacité. La loi de transformation de la Fonction publique permet de cacher la réalité aux élu·e·s du personnel et de se rapprocher de la gestion du personnel qui a cours dans les grandes entreprises privées. Comment expliquer la non communication des vacances d'emplois par direction ?

Nos dirigeants, qui « s'engagent » virtuellement tous les ans pour la journée internationale des droits des femmes, semblent vite oublier leurs ambitions en procédant ainsi. En effet, les charges familiales sont souvent assumées par les mères. Ce sont elles, les femmes, qui mettent leur carrière en suspens, et ce sont elles nombreuses, qui vont devoir renoncer au bénéfice du concours.

En matière de prime Covid

Cela fait des années que la CGT revendique inlassablement une augmentation du point d'indice, l'arrêt de la fermeture des services et des suppressions d'emploi. Des millions d'euros ont été perdus pour cela par les agents dans de courageuses grèves et manifestations de toutes sortes avec pour seules réponses le mépris et la violence et là, le Prince nous alloue une prime que personne n'a vu venir, au débotté, sans jamais demander leur avis aux agents ou à leurs représentants ! Faut-il vraiment vous rappeler que comme nos collègues hospitaliers, nous trouvons que cette prime a le goût du fiel des missions perdues, des postes hachés, du pouvoir d'achat vandalisé ? Faut-il vraiment rappeler que cette logique idéologique a mené directement au confinement et à ses conséquences désastreuses en aggravant le manque de moyens et de personnels ?

Une fois de plus les bras nous en tombent ! En quelques heures les chefs de services, sur des critères fumeux qu'ils ne peuvent maîtriser ont été sommés de classer leurs agents comme dans un concours, afin de déterminer qui avait eu le plus de mérite au travail pendant la crise du COVID 19. Car, bien sûr, nos gouvernants n'ont même pas eu l'élégance de saluer une administration qui a fait, ni plus ni moins, que son devoir, qu'exécuter ses missions habituelles. Non, ils veulent, une fois encore, individualiser le mérite, jouer aux « premiers de cordée ». Seuls 30% d'entre nous vont toucher une prime, donc près des trois quart de cette administration subira une injustice.

Si le premier critère est le présentiel et le télétravail, alors les hommes cadres A+ vont se tailler la part du lion. Il leur faudra une intégrité morale remarquable pour ne pas se positionner en tête de liste pendant que les femmes B ou C, ayant dû rester à la maison pour faire classe aux enfants, trusteront les fins de liste. Quel détestable état d'esprit de nos gouvernants qui, à tout formater par l'esprit de compétition qui les a portés au sommet, ne comprennent pas que nous sommes des collectifs de travail et que tout ce qui nous divise (une prime au mérite) nous affaiblit et nous empêche de rendre le service public qui est notre raison d'être.

Le service public, pendant cette crise sanitaire et sociale, a été porté haut par les soignants, les accompagnants et tous les services à la personne. Toutes ces personnes en première ligne méritent une reconnaissance salariale qu'on leur refuse sous des prétextes budgétaires. Au lieu de ça, nos dirigeants sont complètement déconnectés des réalités, à tel point que leur seule réponse à l'exemplarité des personnels de l'hôpital est de programmer un défilé ubuesque le 14 juillet.... Le 16 Juin prochain, les hospitaliers seront dans la rue, nous hommes et femmes de la CGT y serons avec eux, autorisation de manifester ou pas. Ce sera notre 14 juillet à nous... Le gouvernement lâchera-t-il son zélé bras armé contre ceux qu'il faisait applaudir la semaine dernière ?

Pourtant, notre pays n'a jamais créé autant de richesses ! Ces richesses monopolisées par les dominants, qui font tellement défaut à ces services qui profitent à tous, donnons aux agents du service public les moyens de les récupérer !

Nous agents des finances, jouets des gouvernants, nous sentons insultés au moment où notre pays souffre, de découvrir cette décision unilatérale. Quelques uns bien sûr, le portefeuille est aussi faible que la chair, profiteront de l'effet d'aubaine en fermant les yeux... Mais pour la plupart d'entre nous cette prime est marquée du sceau de l'injustice et de l'incurie politique.

Sur le vol des congés et ARTT

Le gouvernement a imposé une retenue pouvant aller jusqu'à 10 jours de congés et/ou ARTT aux personnels de la Fonction publique, afin de les faire travailler davantage -sans gagner plus- à l'issue du confinement !

Ah non, pas 10 jours c'est vrai, un peu plus puisque les jours d'autorisation d'absence n'ouvrent pas droit à RTT... On rajoutera donc 1 ou 2 jours de rtt dans le dos des agents (pour rester poli malgré la mesquinerie) !

Pour rappel, l'ensemble des fonctionnaires ont été lourdement mobilisés pour faire face à la crise. Certains y ont même perdu la vie.

Pour rappel, le confinement n'est pas un repos et encore moins un congé annuel. Ce n'est pas un choix mais une décision du gouvernement qui s'est imposée à toutes et tous.

L'ordonnance relative aux congés dans la fonction publique est, d'une part, un acte scandaleux et, d'autre part, inutile. **En effet, à la sortie du confinement, l'employeur public pouvait, déjà, pour des nécessités de service et pour assurer la continuité du service public, fractionner ou échelonner les congés annuels. Il s'agit d'une possibilité prévue par le statut général des fonctionnaires.**

De plus, les agents de la fonction publique ont un sens particulièrement élevé des missions qu'ils remplissent, de l'intérêt général ainsi que de la continuité du service public. Leur voler leurs congés, c'est encore une fois les mépriser et les maltraiter alors qu'elles et ils font preuve d'un fort engagement, malgré des conditions déplorables et des salaires de misère. Le management de supermarché, ça a eu payé mais ça paye plus... Nous souhaitons un fier courage à nos administrateurs pour solliciter ce sens du service public, pour assumer cette ordonnance, imposée de manière unilatérale, sans aucune négociation ou concertation avec les organisations syndicales ni accord collectif comme dans le secteur privé.

Ensuite, cette ordonnance crée des inégalités de traitement graves entre agents. Le télétravail ou le placement d'office en Autorisation spéciale d'absence (ASA) ne sont pas des choix ! Les inégalités de traitement sont-elles compatibles avec le statut général des fonctionnaires ? **Enfin, ce traitement discriminatoire pénalise plus particulièrement les fonctionnaires vulnérables, les femmes enceintes, les parents d'enfants de moins de 16 ans et donc, a fortiori, les femmes.**

Deux petites citations pour prolonger la réflexion :

*« La journée internationale des droits de la femme est un moment important de l'année. C'est un temps fort de mobilisation qui permet de faire le point sur les avancées dans la lutte des droits des femmes. Au sein de la DGFIP, si l'égalité de droit est une réalité, la priorité est de progresser sur l'égalité réelle. **Le collectif de travail est notre principale richesse à la DGFIP. Pour que chacune et chacun y trouve sa place et y exerce ses talents, l'égalité entre femmes et hommes est une absolue nécessité.** »*

JEROME FOURNEL (directeur général aux Douanes puis à la DGFIP)

*« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. **Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.** »*

SIMONE DE BEAUVOIR (écrivaine et philosophe)

Enfin, nous ne pouvions terminer cette déclaration sans un hommage appuyé :

-au citoyen français Adama Traoré dont les circonstances de la mort il y'a 4 ans sont pour le moins entourées d'un halo nauséabond teinté de xénophobie et de brutalité policière diligemment couvertes par une hiérarchie administrative et politique plus que suspecte,

-au citoyen américain George Floyd, assassiné par un policier raciste multirécidiviste, dans des circonstances insupportables pour la dignité humaine,

ni sans dénoncer notre gouvernement qui autorise depuis des mois l'action illégale d'une partie

des fonctionnaires de police, et se voit obligé, pris par la patrouille médiatique, par la voix du ministre de l'intérieur, de condamner un racisme qui est de plus en plus ostentatoire de la part de certains de ses agents.

M. Castaner, sans faire d'effet de manches, mettez simplement en application la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, et vous pourrez sanctionner sans attendre une partie des délinquants qui ont pignon sur rue au sein de la Police nationale et qui pratiquent ouvertement un racisme qui est dénoncé par un nombre croissant d'associations.

Justice pour toutes les victimes du racisme et des violences policières !